

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LES BRESEUX

Séance ORDINAIRE du 10 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix juillet, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alexandre MONNET, Maire.

Étaient Présents : BERNARD Carole, LONCHAMPT Lucie, HENRY Virginie, MERCIER Annie, BANDELIER François, BULLIARD Samuel, GIRARDCLOS Richard, SALA Lionel et SANDOZ Jean-Pierre.

Absent(s) excusé(s) : MESSINGER Elise

Secrétaire de la séance : Jean-Pierre SANDOZ

Date de convocation : 03/07/2018

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
 2. Approbation du procès-verbal des conseils municipaux des 12 et 26 juin 2018
 3. Délibération travaux voiries*le Bourbet-Mont Janson
 4. Délibération choix de l'entreprise*le Bourbet-Mont Janson
 5. Courrier Monsieur REGNIER-Le Bourbet
 6. Délibération restitution de caution Madame DESMARETZ
- Questions diverses

Le Maire demande à l'assemblée le rattachement de la délibération suivante à l'ordre du jour de la séance :

7. Délibération baux ruraux

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des personnes présentes

DÉLIBÉRATIONS

- 40-2018 Délibération restitution de caution Madame DESMARETZ
- 41-2018 Délibération baux ruraux

OUVERTURE DE SÉANCE

La séance est ouverte sous la Présidence de M. Alexandre MONNET, Maire.

-1 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Est élu secrétaire de séance à l'unanimité : Jean-Pierre SANDOZ

-2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 12 et 26 JUIN

Rapporteur : Monsieur Alexandre MONNET, Maire.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance du 12 juin.

Le procès-verbal est adopté par **10 voix pour, 0 voix contre et 0 Abstention**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance du 26 juin.

Approbation reportée au prochain conseil, certains conseillers n'en n'ont pas pris connaissance

-3 DÉLIBÉRATION TRAVAUX VOIRIES*LE BOURBET-MONT JANSON

Point reporté au prochain conseil municipal.

-4 DÉLIBÉRATION CHOIX ENTREPRISE*LE BOURNET-MONT JANSON

Point reporté au prochain conseil municipal

-5 COURRIER MONSIEUR REGNIER MICHEL

Monsieur le Maire va rencontrer Monsieur REGNIER pour lui expliquer que les travaux de réfection de voirie vont avoir lieu au Bourbet. Les accotements seront revu après la réalisation des travaux.

-6 40-2018 DÉLIBÉRATION RESTITUION CAUTION*MADAME DESMARETZ

Monsieur le Maire indique que Madame DESMARETZ, locataire du logement communal sis 35 Rue Principale à LES BRESEUX, a dénoncé le bail de location et ce, à compter du 14 mars 2018. Il précise que l'état des lieux, qui a été effectué le 28 juin 2018 en présence de Madame DESMARETZ Caroline, et des membres de la commission bâtiment communaux, présente une usure normal du logement.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide :

- De restituer à Madame DESMARETZ la somme de **500.00 € (cinq cent euros)**

Vote : **10 voix pour 0 voix contre 0 abstention**

Visa du contrôle de légalité :

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

-7 41-2018 DÉLIBÉRATION BAUX RURAUX

Monsieur le Maire rappelle les délibérations prises lors des conseils municipaux des 15 et 26 mai concernant les baux communaux.

Il convient de préciser que les anciens baux déjà signés sont annulés et seront remplacés par ces baux désignés ci-dessous.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser le Maire à signer les résiliations de baux pour chaque exploitant
- D'accepter la répartition tel que présenté dans le tableau ci-après
- D'autoriser le Maire à signer les différents baux
- De procéder à l'envoi des avis de sommes à payer auprès des exploitants

GAEC Les Chansons 20 ha 44 a 45 ca	AC 0001	0ha46a15ca	01/01/2017 au 31/12/2026	2 252.79
	AC 0002	2ha40a50ca		
	AC 0009	1ha27a90ca		
	AC 10	3ha01a30ca		
	AC0015	5ha62a05ca		
	AC0071	1ha15a35ca		
	AD 83	5ha24a45ca		
	AI100	0ha24a65ca		
	AK0063	0ha80a00ca		
	AK0067	0ha22a10ca		
CHOPARD Laurent 15 ha 88 a 39 ca	AD 88	4ha10a79ca	01/01/2017 au 31/12/2026	1 756.78
	AD 85	4ha59a36ca		
	AI 407	1ha59a19ca		
	AI 153	3ha46a10ca		
	AI 82	2ha12a95ca		
Alain MOUGIN 10 ha 24 a 07 ca	AB 72	1ha23a47ca	01/01/2017 au 31/12/2026	617.15
	AD 91	9ha00a60ca		
GAEC Le Bourbet 11 ha 63 a 19 ca	AD 83	2ha11a90ca	01/01/2017 au 31/12/2026	1 199.36
	AD 88	2ha90a00ca		
	AD 85	5ha15a00ca		
	AE 128	0ha04a17ca		
	AE 143	0ha25a00ca		
	AK 63-64	1ha17a12ca		
Pascale PIQUEREZ 5 ha 44 a 00 ca	AI 6	0ha93a	01/01/2017 au 31/12/2026	666.28
	AI 535	4ha51a		
Ludovic MILLOT 9 ha 38 a 80 ca	AI 1	4ha45a80ca	01/01/2017 au 31/12/2026	891.49
	AI 535	4ha93a00ca		
GAEC Monnet 10 ha 20 a 19 ca	AD 83	4ha75a00ca	01/01/2017 au 31/12/2026	1 293.25
	AE 119	0ha20a00ca		
	AE 124	0ha1a09ca		
	AE 125	0ha12a62ca		
	AI 535	5ha09a00ca		
	AK 152	0ha02a48ca		

Vote : **10 voix pour** **0 voix contre** **0 abstention**

Visa du contrôle de légalité :

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

- QUESTIONS DIVERSES

Invitation : Pot d'accueil Musiques à Saint-Hipp' le lundi 16 juillet à 18h à Valoreille

Convocation : Monsieur le Maire est convoqué par la cour d'appel pour un règlement à l'amiable concernant la non restitution de caution à Monsieur et Madame BOUKAR

Devis : réparation voirie à l'étang Jeambrun pour un montant de 2 885€ HT

Urbanisme : Madame ISSALY, 1 Rue Principale, avait déposé une demande de CU d'information en février 2018 en vue de scinder sa parcelle. Cette demande a obtenu une réponse positive sur les règles d'urbanisme. Suite à cela une demande a été faite pour la construction d'une habitation à toit plat. Cette demande fait l'objet d'un refus à l'unanimité du Conseil Municipal.

Affaire Rue des Mialettes : le cabinet d'avocat DSC nous demande quelques précisions pour poursuivre ses investigations.

Feu d'artifices : Les feux de la CCPM se dérouleront à Saint-Hippolyte le vendredi 13 juillet 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le Maire,
Alexandre MONNET